LETTRE

AU ROI.

LETTRE AU ROI.

SIRE,

J'AI quatre-vingt-onze ans : j'ai vécu ſous trois règnes ; & ces abus dont la maſſe énorme peſe ſur le vôtre, je les ai vu naître, ſe fortifier enſuite, & s'accroître enfin au point de nous remplir du plus juſte effroi. Heureux ! dans les jours de ma décrépitude, de voir Votre Majeſté prendre ſur elle la tâche honorable de les combattre, &, s'il eſt poſſible, de les anéantir pour jamais. A ce trait, Sire, on reconnoît le fils aîné du Germanicus que la France pleure encore ; & je crois déjà voir la France régénérée l'appeller ſon ſauveur, & le chérir comme ſon père.

Mais l'avouerai-je, Sire ; ce doux ſentiment qui parle à mon cœur & le pénètre, je le ſens combattu malgré moi par je ne ſais quelle ſecrette inquiétude, lorſque dans la criſe que nous éprouvons, je vois toute l'énergie nationale ſe porter vers le *deficit* fiſcal, ſans que nous paroiſſions même ſonger au *deficit* moral ; principe générateur du premier & de la plupart des maux qui nous affiégent.

Non, Sire, la plaie fiſcale de l'Etat, quelle qu'en ſoit la profondeur, n'eſt plus celle qui doit nous inquiéter. M. Necker l'a ſondée ; ſon génie, dirigé par votre cœur, & ſecondé par la généroſité Françoiſe, y remédiera. Et ne voyons-nous pas que déjà les deux premiers Ordres de l'Etat, en ſe départant noblement d'un ſeul privilège odieux,

ſe ſont aſſuré tous ceux qui doivent les honorer aux yeux de la Nation ? Et ce ſacrifice de leur part, Sire, joint à ceux qu'a faits & que promet encore Votre Majeſté, joint ſur-tout aux ſages reſſources de votre Miniſtre, ne fera pas ſeulement face à la dette publique ; il allégera encore le fardeau du pauvre peuple, & du laboureur découragé.

Mais, Sire, en vain louerions-nous aujourd'hui les dignes émules de vos ſentimens paternels ; en vain verrions-nous éclorre, pour le moment, un ordre de finances mieux combiné ; en vain verrions-nous plus d'équité dans la répartition des impôts, plus d'économie dans la perception, plus de diſcernement, & moins de diſtractions odieuſes dans l'emploi, avant la fin du règne de Votre Majeſté, que le Ciel prolongera pour le bonheur de la France, les mêmes cauſes morales, ſi elles n'étoient détruites, auroient reproduit les mêmes maux phyſiques : la corruption de nos mœurs a ruiné l'Etat, la corruption de nos mœurs l'aura ruiné de nouveau.

Je penſe, Sire, que ni Votre Majeſté, ni aucun ordre de citoyens ne ſuſpectera les intentions d'un vieillard qui fait hautement profeſſion de tenir à ſon Roi, par affection plus encore que par devoir, à la Nobleſſe par ſa naiſſance, au Clergé par ſes enfans, à la Magiſtrature par ſon état, & au Peuple par compaſſion. Ce n'eſt plus à mon âge qu'on ſe paſſionne aveuglément pour la ſcène du monde qu'on voit finir. A quatre-vingt-onze ans, on ne connoît plus qu'un intérêt, celui de la vérité. C'eſt le ſeul que je ſoutiendrai, Sire ; & en vous diſant la vérité, à Dieu ne plaiſe que je prétende dénoncer à Votre Majeſté les erreurs ou même les vices de ſes ſujets, comme des crimes qu'elle doive punir ! je ne me propoſe que de les lui faire appercevoir comme des maux qu'il lui appartient de guérir. Le premier & le plus dangereux de ces maux, Sire, ſi ma longue & conſtante expérience ne me trompe point, c'eſt dans le moment actuel la décadence, pour ne pas dire la nullité de la Religion dans votre Royaume. C'eſt-là, ne la cherchons point ailleurs ; c'eſt-là, Sire, la ſource-mère des déſordres qui agitent & ſecouent ſi furieuſement notre conſtitution. Une Société ſans religion, Sire, eſt eſſentiellement une Société ſans frein. Chez elle, plus de patrie ; l'égoïſme devient la loi ſuprême, & de l'homme public qui n'a plus que des vues particulières ; & du Magiſtrat qui

ſe fait vautour parmi les colombes qu'il eſt chargé de protéger ; & du dur Financier, vampire toujours inſatiable du ſang des peuples ; & du Riche voluptueux, dont les entrailles de fer n'entendent jamais le cri du pauvre qui ſouffre ; & du pauvre lui même enfin, toujours prêt, dans le déſeſpoir de ſon ſort, à s'armer des torches incendiaires de la ſédition.

Et cependant, Sire, ce peuple tout irreligieux qu'il eſt lui-même, on le verra toujours s'allarmer, & il aura ſujet de le faire toutes les fois qu'il découvrira parmi ceux qui tiennent en main ſa deſtinée, & ſur-tout dans le conſeil du Prince, des hommes qui lui reſſemblent ; des hommes dont la probité eſt un problême, & les mœurs privées un ſcandale ; des hommes dont on ſe demande s'ils croient en Dieu ? Non, Sire, rien n'altère autant la confiance des peuples envers le meilleur des Souverains, que de voir auprès de ſa perſonne de ces hommes jugés & flétris par l'opinion publique.

Tout doit être vertueux, ou pour le moins le paroître dans les palais des Rois. Ils ſont ſans ceſſe ouverts à la multitude ; & c'eſt-là que la multitude vient épier curieuſement ce qu'elle doit craindre ou eſpérer de ceux qui la gouvernent. Mais que peuvent raconter à leurs compatriotes, & que leur racontent en effet ceux de vos ſujets, Sire, qui du fond de leurs provinces, viennent tous les jours étudier le palais de leur Roi ? Ils diſent, Sire, qu'ils y ont vu le contraſte frappant d'un Prince vertueux & ſage, entouré d'une Cour tantôt frivole juſqu'à la diſſipation, tantôt diſſipée juſqu'à l'indécence, & quelquefois indécente juſqu'à l'impiété même. Ils diſent qu'ils n'ont pu deviner de quelle religion l'on étoit à Verſailles ; ils diſent qu'aux plus grands jours de fêtes ils ont vu, dans votre Chapelle royale, une tourbe étourdie & confuſe ſe précipiter dans les tribunes, ſe trémouſſer, s'agiter, parler politique & nouvelles, tournant le dos à ſon Dieu & le viſage à ſon Roi ; ils diſent, Sire, que les Rois ſont bien mal ſervis, & qu'il eſt étonnant que l'Officier chargé de maintenir la décence dans le Lieu ſaint, lorſque Votre Majeſté y eſt, n'en écarte point ces ſcènes outrageantes pour la majeſté de Dieu ; ils diſent que l'Aumônier en exercice, qui ſeroit le témoin muet d'un ſpectacle ſi ſcandaleux, en ſeroit le complice bien mépriſable. Voilà, Sire, ce que

difent les Peuples de vos provinces qui ont vu Verfailles : voici ce qu'ils penfent ; ils penfent que de tels dehors ne peuvent que cacher un grand fonds de corruption ; ils penfent que des injuftices envers les hommes doivent coûter peu à des Courtifans qui fe font un jeu de leurs outrages envers Dieu ; & ces penfées, Sire, qui affligent feulement l'ame paifible & fage, font les plus fâcheufes impreffions fur les têtes faciles à s'exalter.

Cependant, Sire, quoique l'irréligion dont la Cour offre depuis long-temps l'exemple contagieux à la Nation, foit le mal le plus univerfel dans votre Royaume, peut-être n'en eft-il pas dont la cure foit plus facile à Votre Majefté. Qu'un Roi de France eft puiffant pour le bien, quand il fait vouloir conftamment ce qu'il a voulu une fois avec fageffe ! Votre Cour, Sire, paroîtra toujours ce que vous ordonnerez qu'elle foit ; & dût-elle s'en tenir à l'apparence, par-là, du moins le fcandale fera fauvé. Quant à vos Provinces, c'eft vous, Sire, qui compofez le Corps Epifcopal ; compofez-le ce Corps, non des enfans ambitieux de vos ambitieux Courtifans, mais de fujets d'élite, diftingués par leurs talens & vénérés pour leurs vertus. Si Votre Majefté le peut, Votre Majefté le doit ; & c'eft ici furtout qu'en rempliffant le plus facré de fes devoirs, elle confultera le premier de fes intérêts. Ce moyen, le plus doux de tous, fera auffi le plus efficace pour la régénération morale de l'Etat. Tel eft l'empire de la vertu fur les cœurs même les moins vertueux : jamais le plus habile Négociateur ne prit fur la multitude l'afcendant que donna toujours à un premier Pafteur une conduite qui rappelloit la fainteté de fon caractère ; & fans doute que, fi l'on voyoit des *Pompignan* à la tête de tous les Diocèfes, on pourroit voir encore les affemblées politiques qu'ils préfideroient, auffi orageufes d'abord que celle de Romans, finir comme elle par des traits mémorables de fageffe & de patriotifme. On verroit le Clergé d'un tel Pafteur fe former fur fon chef, & le peuple, réformé par les vertus du Clergé, devenir tout ce qu'il doit être & pour l'Etat & pour fon Roi. Mais pourquoi faut-il, Sire, qu'à côté de ces hommes d'une vertu impofante, & tels, il faut l'avouer, qu'il en eft encore un nombre dans le Clergé de France ; pourquoi faut-il que nous voyions quelquefois un Prélat qui ne connoît fon Diocèfe que par les revenus qu'il

en retire? un Prélat qui vit d'intrigues & d'ambition, ne ſongeant qu'à accumuler Abbayes ſur Evêché, & penſions ſur Abbayes? un Prélat qui n'a jamais de temps pour viſiter & conſoler ſon troupeau, & qui en trouve toujours pour être un homme de ſociété, un homme de jeu, quelquefois même un chaſſeur? Un tel ſujet, Sire, ne poſsède une telle dignité que parce qu'on a trompé le Roi; & le Roi a été trompé, parce qu'un ſeul homme, & quel homme quelquefois! eſt chargé de lui préſenter les ſujets qui peuvent prétendre à l'Epiſcopat. Un conſeil, Sire, de quelques Eccléſiaſtiques ſans ambition & d'une vertu apoſtolique, préſidé par un Miniſtre de la Feuille, tel que celui qui eſt aujourd'hui en place, éclaireroit bien plus sûrement Votre Majeſté ſur des choix d'une ſi grande importance & pour elle-même & pour ſes peuples.

Que ſi cette ſage diſpoſition ne prévient pas tous les abus dans le Clergé, il exiſte dans la conſtitution eccléſiaſtique un moyen d'en arrêter les progrès, qui fut toujours efficace: les Conciles provinciaux & nationaux. Un Prince Chrétien, Sire, ne doit pas ſe contenter de permettre ces aſſemblées; ſon intérêt ſe réunit à ſon devoir pour le porter à les protéger, à exiger même qu'elles ſe tiennent régulièrement dans ſes Etats. Et que pourroit craindre aujourd'hui la politique la plus ombrageuſe de cent Evêques aſſemblés, non pour délibérer comme nous faiſons au Palais ſur les loix propoſées par le Souverain, mais pour aviſer aux moyens de ſe réformer eux-mêmes, & tout au plus pour réclamer auprès du Prince l'obſervance des ſages loix qu'il a portées, & dont l'infraction troubleroit l'ordre public?

J'ignore, Sire, ſi dans la prochaine Aſſemblée nationale le Clergé, que cette démarche regarderoit, portera ſes doléances au pied de votre Trône ſur l'état actuel des Ordres Religieux, dont l'extinction totale eſt comme prononcée par la loi qui fixe leurs vœux à vingt & un ans. Ce qu'il y a de certain, Sire, c'eſt qu'aujourd'hui le Miniſtère ne trouve plus de Religieux pour les beſoins de vos Colonies; c'eſt que vos Troupes de terre & de mer manquent d'Aumôniers; c'eſt que, dans la ſeule ville de Paris, cent mille de vos ſujets, de la claſſe de ceux qui vivoient chrétiennement il y a vingt-cinq ans, ſe croient diſpenſés aujourd'hui de ſatisfaire même au devoir Paſchal,

rebutés par la difficulté de trouver des Miniſtres charitables qui aient le loiſir de ſe prêter à leurs beſoins ; & nous ſavons qu'il en eſt de même à proportion dans toutes les villes de votre Royaume. De-là les progrès rapides de la corruption des mœurs parmi le peuple , qui n'eſt pas encore irréligieux par ſyſtême. J'ajouterai que j'ai ſouvent vu , dans ma longue vie , d'heureux effets d'une ſage réforme , jamais de deſtructions que rien n'a remplacées. Tels ſont , Sire , mes apperçus politiques ſur la Religion & le Clergé , & j'ai quatre-vingt-onze ans.

Quant à la Nobleſſe , Sire , cette portion précieuſe de la Nation , l'élite & le ſoutien de vos armées , elle mérite ſur-tout d'être honorée dans une Monarchie ; auſſi l'eſt-elle en France autant qu'elle doit l'être. Nous la voyons diſtinguée dans votre palais ; nous la voyons à la tête du Clergé , à la tête des Troupes , à la tête de la Magiſtrature ; c'eſt elle qui commande dans nos villes & dans nos provinces ; elle a des droits excluſifs aux Ordres & aux inſignes qui la décorent. Des gouvernemens & des emplois utiles , des appointemens & des penſions militaires , des Chapitres & des écoles gratuites , forment ſans doute un ample & honorable patrimoine. Mais la Nobleſſe , Sire , (c'eſt un des plus vieux Gentilshommes de votre Royaume qui s'en fait le garant) , la Nobleſſe ſe montrera digne dans tous les temps de conſerver ces prérogatives & ces bienfaits par ſon dévouement pour la patrie de qui elle les tient. Et , dans le moment actuel , ne s'en montre-t-elle pas digne par le ſacrifice qu'elle offre de ces privilèges , qui pour être abuſifs , qui pour n'être , ſi l'on veut , que les reſtes biſarres de la barbarie gothique , n'en doivent pas être moins chers à ceux à qui ils ſont utiles ? Je l'avouerai , Sire , il m'a fallu à moi-même de la réflexion pour me convaincre de l'injuſtice de ces privilèges. Elle eſt pourtant bien palpable ; & ce dont j'ai joui tranquillement toute ma vie , je ne puis y ſonger aujourd'hui ſans me rappeller l'idée de ce monſtre couronné , qui dans Rome vouloit faire repoſer ſur ſon cheval la dignité Conſulaire. Nous ne voyons pas , à la vérité , parmi nous le cheval-Conſul de Caligula ; mais nous y voyons , ce qui n'eſt pas moins riſible , nous y voyons tel pré que broutent nos chevaux qui eſt devenu Marquis , tel bois qui eſt Comte , tel champ qui eſt Baron ; & ce pré-Marquis , ce bois-

Comte, ce champ-Baron ont des vaſſaux qui ſont des hommes! On voit plus encore; c'eſt que dans certaines provinces ces Comtes-bois & ces Barons-champs, ont le ſingulier privilège de ſe faire repréſenter aux Etats du pays, non par leurs pairs naturels qui ſeroient des cruches & des fagots, mais par des hommes, & des hommes qui doivent être nobles.

La Nobleſſe & le Clergé, Sire, réunis au Tiers-Etat, forment le Corps entier de la Nation dont vous êtes le Chef. Mais ſi la Magiſtrature n'eſt point un Ordre diſtinct dans l'Etat, elle y eſt, ſi j'oſe ainſi parler, comme le ciment qui doit en unir & lier toutes les parties. C'eſt dans ce Corps honorable, Sire, que Votre Majeſté trouvera dans tous les temps des conſeillers éclairés & fidèles, des hommes intègres & incorruptibles, les amis eſſentiels de votre gloire & du Trône, toutes les fois qu'ils le ſeront de la vérité. Mais, Sire, nulle conſtitution ſi ſaine qui ſoit invulnérable, nul corps ſi bien organiſé qui n'eſſuye des indiſpoſitions & des maladies. Or, ſi mon âge & ſoixante-dix ans d'obſervations m'ont donné quelque connoiſſance de ce Corps dont je fais gloire d'être membre, je dirai, Sire, que preſque tous les maux qui l'affligent dérivent de deux ſources: l'obſcurité des loix qui doivent diriger nos arrêts, & la vénalité des offices qui nous donnent droit de les prononcer. Je n'inſiſterai pas, Sire, ſur l'obſcurité de notre Code, que Votre Majeſté fait réformer en ce moment: obſcurité qui eſt telle, qu'elle rend la plupart de nos jugemens arbitraires, & arbitraires juſqu'à cet excès d'indécence, que tous les jours la même cauſe ſe perd & ſe gagne, ſelon qu'elle eſt portée à tel ou tel Tribunal, ou même à telle Chambre plutôt qu'à telle autre du même Tribunal.

La vénalité de nos charges, Sire, eſt parmi nous un autre abus capital qui, en excluant ſouvent les talens & le vrai mérite en faveur de la fortune, nous aſſocie tantôt les enfans ineptes de Magiſtrats éclairés, tantôt de jeunes étourdis échappés les uns des comptoirs du commerce, les autres des bureaux de la finance; ſujets ſans conduite & ſans talens, mais bouffis de prétentions; ivres ſur-tout du privilège de ſe voir quelquefois invoqués comme protecteurs par ce qu'il y a de plus reſpectable & de plus grand dans l'Etat, ils s'eſtiment des Dieux dans le ſanc-

tuaire de la Juftice, lorfque le Public cherche en eux des juges, & leurs confrères des hommes.

Il y a long-temps, Sire, que l'immortel d'Agueffeau traçoit le portrait d'un Magiftrat de cette trempe : « Tou- » jours oifif dans une agitation éternelle, la négligence » de fes devoirs eft le moindre de fes crimes. S'il ne dé- » daigne pas encore de les remplir, il les place à regret » dans le court intervalle qui fépare fes plaifirs. Et dès » que le moment, dès que l'heure des divertiffemens s'ap- » proche, on voit un Magiftrat fortir avec empreffement » du fanctuaire de la Juftice pour aller s'affeoir fur un » théâtre.... Ce Magiftrat va chercher des vices jufques » dans les autres profeffions; il emprunte de l'une fa li- » cence & fon emportement, l'autre lui prête fon luxe » & fa molleffe..... ». Je m'arrête, & laiffe au digne Elève de ce grand homme, que Votre Majefté vient de placer à la tête de fon Parlement de Paris, le foin d'ajouter le refte, & il ajoutera beaucoup.

Dès que les charges de Magiftrature cefferont d'être vénales, un choix de fujets plus délicat & plus sûr fera difparoître du milieu de nous une foule d'autres abus, fuite du premier. Alors le Magiftrat vertueux ne fera plus témoin de ces délibérations tumultueufes; de ces arrêtés violens, de ces remontrances réputées féditieufes par l'indécence de leur forme ou de leur publicité; il n'aura plus à gémir fur ces arrêts dictés par l'ignorance & la cabale, ou vendus à la faveur. Alors, du moins, l'on n'entendra plus dire, & il ne fera plus vrai, que c'eft moins la juftice de la caufe que le gros rouleau d'or remis au Secrétaire, qui fait pencher la balance dans la main du Rapporteur.

Duffé-je, Sire, rappeller ici un fouvenir douloureux à mon cœur; ma confcience parle, & je mourrois avec un remords, fi je ne lui obéiffois : j'oferai dire à Votre Majefté, fans crainte d'être défavoué par nos Magiftrats les plus dignes de l'être, que fes dernières intentions relatives à l'étendue des refforts des Tribunaux fupérieurs, font pleines de fageffe & d'équité. J'oferai lui dire fur-tout, & puiffe-t-elle l'entendre pour la dernière fois : j'oferai lui dire que c'eft dévouer le Pauvre & la Veuve à l'oppreffion certaine du riche, que de leur dire : « Vous ferez cent » lieues pour aller prouver à vos juges qu'à cent lieues » d'eux un haut & puiffant Seigneur a reculé les bornes

» de ſes domaines au préjudice du petit champ que vous » cultivez. »

Mais, comme un Roi père aimera toujours mieux qu'il n'y ait point de procès que de les voir bien jugés, mon expérience, Sire, m'autoriſe à aſſurer à Votre Majeſté, que ſi elle eſt ſecondée dans la réſolution où elle eſt, de rappeller ſes peuples à la Religion & aux mœurs, elle aura par cela ſeul retranché la moitié de leurs procès, qui n'ont pour cauſe que l'inconduite & la mauvaiſe foi.

Un établiſſement, Sire, bien digne de votre cœur paternel, ce ſeroit celui que feroit Votre Majeſté à côté des principaux Tribunaux du Royaume, de Chambres de conſultations gratuites, ſur le modèle de celle que l'on voit à Nancy : établiſſement qui, en enchaînant l'ignorance ou l'entêtement des plus miſérables de vos ſujets, régleroit leurs conteſtations minutieuſes, & les empêcheroit de verſer tous les ans dans les bureaux de la chicane un argent immenſe, qui ſeroit bien mieux employé à acquitter les charges publiques, ou à ſuſtenter de malheureuſes familles.

Je n'ai, Sire, qu'un mot à dire ſur le Tiers-Etat; je le félicite de ce qu'un Roi juſte & bon, touché de ſes beſoins, a pris l'engagement ſolemnel de le ſoulager. Je félicite ſur-tout le laboureur, courbé depuis trop long-temps ſous le poids accablant de l'impôt, de ce que le cri général de la France, répété par l'Europe entière, a déjà prononcé ſur la cauſe qui l'intéreſſe le plus, & ſanctionné le projet de Votre Majeſté en ſa faveur. Du reſte, Sire, j'ai cette confiance dans la claſſe lettrée du Tiers-Etat, qu'elle ne ſouffrira pas plus long-temps que des particuliers ſans miſſion, têtes plus ardentes que ſages, altèrent & dénaturent l'équité de ſa cauſe par ces clameurs précoces d'un triomphe eſpéré, mais qui n'eſt pas encore, & qui ſeroit odieux s'il étoit inſolent; & ſans doute que, dans le moment où les deux premiers Ordres ſacrifient ſans retour des privilèges réels, le Tiers-Etat aura la ſageſſe de ſacrifier lui-même tout ce qui ne ſeroit que prétentions ambitieuſes. Et c'eſt de-là, Sire, que naîtra cette harmonie ſi deſirable, cette heureuſe confuſion d'intérêts, & enfin ce concours parfait de volontés ſi néceſſaires pour réaliſer le grand ouvrage qu'entreprend Votre Majeſté, de-

remédier aux maux de tous les genres qui pèſent ſur tous les Ordres.

Un de ces maux, Sire, que l'on peut regarder parmi nous comme une calamité publique, mais ſur lequel nous ſavons que les Etats-Généraux n'auront pas beſoin d'éveiller le zèle de Votre Majeſté, c'eſt le déplorable état de l'éducation de notre Jeuneſſe, expoſée, par la licence de nos mœurs, à tous les dangers de la ſéduction, livrée ici à des hommes ineptes & ſans talens, là à des mercénaires ſans zèle du bien ni amour de leur état, & quelquefois même à des guides qui lui offrent pour modèle le ſcandale d'une inconduite réfléchie. Mon grand âge, Sire, me rendant inhabile aux affaires, je ne m'occupe plus depuis long-temps que de réflexions ; & en voici une que j'ai ſouvent faite, & que j'oſe ſupplier Votre Majeſté de faire en ce moment avec moi : il n'y a que vingt-cinq ans, Sire, que perſonne en France ne ſe plaignoit de l'éducation nationale : perſonne ! mais depuis vingt-cinq ans un cri général de mécontentement s'eſt fait entendre des quatre coins du Royaume, & n'a ceſſé de fatiguer le Trône. Je conclus de-là, Sire, & cette concluſion que je dois autant à ma conſcience qu'à ma patrie, coûte infiniment à mon amour-propre ; je conclus de-là, dis-je, que j'ai donné autrefois dans une étrange erreur, que j'ai coopéré à des maux infinis en ſollicitant, en pourſuivant avec mon Corps la diſſolution d'une Société inſtruite, qui rempliſſoit la tâche pénible de l'éducation publique avec ſuccès, parce qu'elle le faiſoit par état.

Il y a quelques années, Sire, que la Reine de Portugal eut la généroſité de faire donner avis à Votre Majeſté & à toutes les Cours de l'Europe, qu'elle avoit reconnu que les Jéſuites, dans ſes Etats, avoient été les victimes innocentes d'une trame d'iniquité dont elle avoit puni les auteurs. Quand je penſe, Sire, que les Jéſuites de France ont été victimes de la même trame, & que le fait eſt notoire ; quand je penſe que certains Magiſtrats n'ont pas rougi de calculer, dans des mémoires imprimés au ſein de la Capitale, ce qu'il leur en avoit coûté pour faire condamner les Jéſuites dont ils étoient les juges ; oui, Sire, je me ſens révolté & contre moi-même & contre cet acte inoui de deſpotiſme ſubalterne, qui, malgré le vœu du

feu Roi & de la Nation, enleva à la France cette Société précieuſe d'Inſtituteurs, & réduiſit les pères de famille à la fâcheuſe alternative, ou de manquer au plus ſacré des devoirs de la paternité, ou de renoncer à leur état ſocial pour le remplir eux-mêmes. Cependant, Sire, je me ſens renaître, pour ainſi dire, en ce moment, & le poids du remords moins accablant me laiſſe reſpirer depuis que j'apprends, par des nouvelles certaines, que dans la prochaine Aſſemblée Nationale, Votre Majeſté ſera ſuppliée par le vœu unanime de pluſieurs de ſes Provinces & de cent villes de ſon Royaume, de reſſuſciter en France cette Société reconnue néceſſaire à l'éducation publique. Et ſans doute qu'il ſera bien doux pour vous, Sire, ce moment où en réparant une grande injuſtice qui ne fut point la vôtre, vous gratifierez la Nation d'un des bienfaits les plus propres à la régénérer.

Nous ſavons encore, Sire, & déjà nous avons de sûrs garans que parmi les abus dont la proſcription doit concourir au ſalut de l'Etat, Votre Majeſté comprendra celui du luxe, cette peſte qui fait trouver l'indigence au ſein même des richeſſes, & que le ſage Sully ne ceſſoit de dénoncer au bon Henri comme capable d'ébranler la conſtitution politique. Je n'entreprendrai pas, Sire, de décider ici ſi c'eſt nous qui provoquons le luxe de la Cour, ou ſi ſeulement nous le copions ; car je ſais qu'il y a une influence réciproque, & une ſorte de réaction des mœurs publiques ſur les Cours, comme de celles des Cours ſur les peuples. S nos femmes ſe montrent parées comme des Princeſſes, les Princeſſes voudront l'être comme des Divinités ; & ſi nous menons des trains de Princes, les Princes, qui ont droit de nous effacer, demanderont que l'Etat leur aſſigne des apanages de Roi.

Ce qu'il y a de certain, Sire, c'eſt que nous voyons aujourd'hui ſolemnellement démenti ſur ce point le proverbe ſi connu, que parmi nous

L'exemple du Monarque eſt la loi de ſon Peuple.

Jamais Roi de France ne montra plus de ſageſſe dans ſes goûts, plus de modération dans ſa dépenſe perſonnelle que Votre Majeſté : elle ne connoît ni le faſte de la repréſentation, ni les haſards du jeu, ni les profuſions indiſcrettes

de la faveur, ni aucune de ces fantaiſies ruineuſes ou de ces paſſions faméliques, cortège trop ordinaire des Princes & des Grands ; & cependant la fureur de la dépenſe poſſède ſa Cour & tous ſes ſujets ; un luxe inſenſé dévore toutes les conditions : chez nos femmes, luxe d'ajuſtemens & de modes éphemères ; parmi nous, luxe de bâtimens & de domeſtiques, luxe de chevaux & de chiens homicides, luxe de table & de jeu, luxe d'amuſemens & de ſpectacles, luxe de molleſſe & de ces plaiſirs meurtriers qui ſillonnent des rides de la vieilleſſe des viſages de trente ans.

Sire, lorſqu'un grand exemple n'a plus la force de perſuader, il faut qu'une loi ſévère oblige ; qu'elle frappe d'abord cette loi ſur tout ce qui vous entoure ; qu'elle contienne également & le ſexe frivole & les hommes publics, & les Officiers de votre Cour & ceux de vos Provinces. Qu'un ſeul luxe déſormais ſoit permis à ceux qui commandent au nom de Votre Majeſté, ou qui ſont riches de ſes bienfaits, celui de contribuer plus efficacement aux charges de l'Etat, & au ſoulagement d'un plus grand nombre de malheureux. Le luxe le plus odieux de tous, Sire, & le plus inſultant pour le peuple, le luxe qui l'indiſpoſe le plus contre l'autorité, c'eſt celui qui eſt alimenté des deniers de l'Etat, c'eſt le luxe qui nous laiſſe voir, dans des Officiers publics, des hommes dégradés & ſans nulle énergie, injuſtes par pareſſe, frippons par beſoins, & pervers ſans remords.

Combien d'autres abus au milieu de nous, Sire, ſymptômes allarmans des maladies morales qui ont opéré la diſſolution de ces Empires fameux, dont nous ne voyons plus de trace que dans nos hiſtoires ! Voulez-vous, Sire, connoître ceux de ces abus qu'il ſeroit le plus urgent de réformer dans votre Royaume ? Conſultez un de ces ſages Perſonnages, dont la politique a pour baſe le tendre amour des hommes qu'inſpire la Religion. Enjoignez-lui, & ſi cela ne ſuffiſoit pas, priez-le de vous parler avec franchiſe. Que de connoiſſances utiles ne donnera-t-il pas à Votre Majeſté ! Il lui dira, par exemple, que le Théâtre François, qui ſous Louis-le-Grand exerçoit une cenſure utile ſur les mœurs publiques, & qui les reſpectoit encore ſous Louis XV, ſe fait aujourd'hui l'apologiſte intrépide & de nos travers les plus dangereux & de nos excès les plus coupables. Il vous dira, Sire, que nos Baladins,

échappés par troupes de la Capitale, parcourent vos Provinces avec un zèle de Miſſionnaires, débitant par-tout la morale d'Epicure, careſſant le vice, couronnant l'impiété, jouant impunément & la Religion & les mœurs, & le Gouvernement qui les penſionne.

Il vous dira que la dépravation des mœurs nationales en eſt au point, que les excès les plus ſcandaleux ne ſont plus ſcandale parmi nous; au point qu'un mari ſe rend preſque ridicule, en exigeant que ſa femme ſoit ſage; au point que celle-ci ne ſe tient plus pour déshonorée par l'éclat de ſes intrigues galantes; au point même que, quelquefois dénoncée par ſes proches, & notée dans tout le Public, mais protégée au Palais par ſes charmes adultères, elle y obtient malgré ſes crimes le triomphe de l'innocence.

Il vous dira que votre Capitale n'offre à la Vertu effrayée & preſque ſans aſyle, qu'un vaſte théâtre de proſtitution, l'écueil inévitable & le tombeau de la jeuneſſe; tout ſe perd & ſe confond, tout s'abyme dans ce gouffre impur, où la même licence rend égaux, & le Prince qui penſionne le crime, & le manant qui le paye comptant.

Il vous dira, Sire, que les loix de l'Egliſe les plus ſolemnelles, celles que Votre Majeſté révéra toujours, & qui ſont loix de l'Etat chez toutes les Nations catholiques, ſont violées par vos ſujets avec la plus ſcandaleuſe publicité.

Il vous dira que depuis quinze ans ſur-tout, on ne connoît plus en France de jours d'abſtinence dans les auberges; on n'y connoît plus de jours où les voitures royales doivent s'arrêter, pour laiſſer aux voyageurs la liberté de ſatisfaire au précepte d'entendre la Meſſe.

Il vous dira qu'en dériſion, ce ſemble, de nos ſolemnités, les mêmes ouvriers qui ſont dans l'uſage de paſſer le lundi dans les tavernes, on les voit le Dimanche travailler dans leurs atteliers autour de la Capitale, dans ſon enceinte, & quelquefois même juſques dans votre ville royale.

Il vous dira, Sire, que tandis que des hommes en place ſoutiennent la cauſe inſoutenable de la liberté indéfinie de la Preſſe, cette liberté eſt toute entière pour le fanatiſme audacieux, & toutes les entraves de la loi pour la vertu qui reſpecte juſqu'aux loix mépriſées.

Il vous dira que plus d'une fois des plumes dignes des encouragemens de l'autorité, des plumes qui exerçoient une critique utile à la Religion, aux mœurs, aux Lettres, & par-là même à l'Etat, ont été févérement interdites; que des Ecrivains trop amis des vérités que redoutent fouvent les hommes en place, ont été forcés d'aller publier chez les étrangers ce qu'ils avoient fagement penfé en France; que des productions defirées d'Auteurs eftimables ont été étouffées avant d'avoir vu le jour, ou cruellement mutilées par l'ordre de ces defpotes fubalternes, les fauteurs aveugles de la tolérance dans le Confeil de Votre Majefté, & les plus intolérans des hommes dès qu'ils ont à craindre que le miroir trop éclatant de la vérité ne réfléchiffe fur eux un jour d'ignominie.

Oui, Sire, tel & plus chargé encore fera le tableau des abus à réformer qu'offrira à Votre Majefté, non ce Miniftre avide de l'encens philofophique, non ce Courtifan corrompu, qui ne fait que répéter le menfonge *tout va bien;* mais l'homme droit & intègre, mais un Necker, un homme affez généreux pour préférer au plaifir qu'il auroit de flatter le cœur d'un bon Roi par des rapports officieux, le devoir de le fervir par de triftes, mais utiles vérités.

Et moi, Sire, je joindrai ici ma voix nonagénaire à celle de cet homme de bien, pour confirmer à Votre Majefté ce qu'il lui dira du vœu de la Nation fur la queftion fi agitée en ce moment de la liberté de la Preffe: j'oferai l'affurer, fans crainte de compromettre ma vieilleffe par une affertion téméraire, que tout ce qu'il y a dans fon Royaume d'ames honnêtes & de chefs de famille refpectables, tout ce qui y eft encore attaché aux vrais principes, tous les François en un mot dont je me flatte d'être en ce moment l'organe, tous penfent que cette liberté indéfinie de la Preffe ne fauroit être invoquée férieufement parmi nous que par le vice ou la folie, ni accordée que par un Miniftère affez aveugle pour compromettre, avec les intérêts les plus précieux de la Royauté, les plus facrés des devoirs qu'elle impofe.

Eh quoi! Sire, pour quelle fin donc régneroient les Rois, s'ils ne régnoient pour être juftes? Pour quelle fin régneroient-ils, s'ils ne régnoient pour protéger la Religion contre les fureurs de l'impiété, la Vertu timide

contre le crime audacieux, les vérités utiles contre les erreurs nuiſibles, les ſages conſtitutions de leurs Etats contre les attaques de la ſédition? Qui le croiroit? le Souverain porte le ſceptre pour défendre mon champ de l'uſurpation de mon voiſin, & il ne le porteroit pas auſſi pour garantir mon honneur des attentats de la ſcélérateſſe! La Société arme les Rois de toute ſa puiſſance pour qu'ils lui faſſent du bien; & la puiſſance armée des Rois, de connivence avec le vice & le crime, ſouffriroit que ce qu'il y a de plus licencieux & de plus dépravé dans la Société s'arrogeât le droit de diriger l'opinion publique, de ſemer à ſon gré les préjugés politiques & religieux, de tenir, pour ainſi dire, école de ſéduction, de faire donner l'imprudente jeuneſſe dans les funeſtes écarts des paſſions, & de la conduire enfin, par tous les travers de l'eſprit, à tous les vices du cœur? Oui, Sire, je le répéterai avec la conviction même de l'évidence: demander que l'art précieux de l'Imprimerie ſoit ainſi proſtitué; faire des vœux pour que la licence déjà effrénée de la Preſſe ſoit conſacrée par une loi, ce ne peut être que l'erreur d'un imbécille, ou le crime d'un méchant.

Eh! ne ſavons-nous donc pas, Sire, ce qu'on peut alléguer de plus ſpécieux en faveur d'une pareille cauſe? Ne ſavons-nous pas ce que diſent nos philoſophiſtes, & ce que l'un d'eux oſa dire un jour dans le Conſeil même de Verſailles? « Laiſſons la liberté à la Preſſe, nous en » aurons une branche de commerce plus étendue. — Oui, » répondit le Dauphin, votre auguſte père ſiégeant à ce » Conſeil; mais prouvez-nous auparavant que les mau- » vaiſes marchandiſes ſont celles qui ſoutiennent les fa- » briques, & qu'une fabrique de poiſon, pour l'uſage de » ſes ſujets, peut jamais être utile à un Roi ». Le ſophiſte inſiſta, & crut triompher en diſant: « Mais ſi je fais un » mauvais livre, réfutez-le par un meilleur. — Le bel ar- » gument, reprit le Prince; c'eſt-à-dire que ce miſérable » empyrique eſt abſous, dès qu'il a dit à la Faculté: *Si* » *je débite du poiſon au peuple, permis à vous de décré-* » *diter ma drogue homicide par un précieux élixir.* Oui, » coquin; mais en attendant ce vulgaire facile & crédule » que tu auras empoiſonné, mon ſpécifique aura-t-il la » vertu de le reſſuſciter »?

Voilà, Sire, le raiſonnement d'un homme d'Etat; &

toute la ſecte philoſophique n'y oppoſera jamais que de mépriſables ſophiſmes.

Mais où ſont conſignées, Sire, ces réclamations en faveur de la liberté indéfinie de la Preſſe? Eſt-ce dans les réquiſitoires de l'éloquent *Séguier?* Eſt-ce dans les regiſtres de vos Tribunaux les plus ſages? C'eſt, Sire, dans les libelles proſcrits des Voltaire, des Diderot, des Raynal; c'eſt dans les diatribes politiques de tous les ſuppôts de cette ſecte déloyale, qui, depuis un demi-ſiècle, fait la guerre au Trône & à l'Autel, & prêche l'humanité: c'eſt ſur-tout dans un nouvel Ecrit ſur la queſtion, ouvrage monſtrueux qui porte le nom du Comte de Mirabeau: c'eſt encore dans un Mémoire récemment imprimé, & que les papiers publics attribuent à un M. *d'Antragues*, ouvrage érudit & plein de feu, mais du feu brûlant de la ſatyre; ouvrage ſouvent judicieux, mais en bien des points plus hardi que ſage; ouvrage où, par une inconſéquence qu'on pourroit appeller une *arlequinade*, l'Auteur, en s'élèvant contre les prétendues entraves données à la Preſſe, nous fournit la preuve la plus complette de l'excès de licence que la Preſſe s'eſt arrogé parmi nous. Eh quoi! la Preſſe n'eſt point encore aſſez libre en France, lorſque la Preſſe fournit à M. *d'Antragues* le moyen de faire circuler dans tout le Royaume un libelle diffamatoire de nos Rois: libelle qui ne ſembleroit écrit que pour rendre odieuſe la loi fondamentale de l'hérédité de la Couronne, en faiſant reſſortir malicieuſement, en agglomérant, en exagérant les inconvéniens qu'elle a eus! Oui, M. *d'Antragues*, j'ai quatre-vingt-onze ans, & le ſang me bout dans les veines, & je ne puis contenir mon indignation quand je vous entends réclamer la liberté de la Preſſe, & que dans le même libelle je vous vois juge inique & atrabilaire de deux Rois que j'ai connus, dont l'un fut grand & l'autre fut bon, les traduire avec outrage au Tribunal de la Nation, remuer inſolemment leurs cendres encore chaudes, & charger leurs Aïeux d'anathêmes indécens au milieu des Etats, & ſous les yeux du Roi leur fils.

En vérité, M. *d'Antragues*, vous avez bien vos raiſons pour décrier les lettres de cachet. Et à ce ſujet, Sire, à Dieu ne plaiſe que je déshonore ma vieilleſſe, en conſeillant à mon Roi les armes du deſpotiſme! mais j'oſerai lui faire l'éloge de la fermeté, & lui rappeller la maxime de

de fon augufte père : « Que la foibleffe dans un Roi lui » rend toutes fes vertus inutiles ». J'oferai lui dire que le pouvoir que conferveroit Sa Majefté de me priver pour un temps de ma liberté par une lettre de cachet, me paroîtroit toujours bien moins redoutable que celui qu'elle laifferoit à M. *d'Antragues*, de flétrir pour jamais ma réputation par un libelle.

C'eft l'abus des lettres de cachet, Sire, & non l'ufage que l'on doit condamner ; & dès qu'il fera certain que ces ordres particuliers ne pourront être que les ordres du Roi réfléchis dans fon Confeil, dès-lors ils ne feront plus aux yeux de l'homme fage que les garans du bon ordre & de la sûreté publique contre les fujets mal-intentionnés, contre ces efprits inquiets & factieux, dont les entreprifes hardies ont quelquefois befoin d'être réprimées par des ordres prompts & fecrets, afin qu'ils foient efficaces. Eh ! faudroit-il donc pour la sûreté de quelques hommes dangereux, faudroit-il même pour la crainte éloignée de quelques abus, & au péril de tout l'Etat, qu'un Roi de France n'eût pas au milieu de Paris le même pouvoir qu'avoit un Magiftrat dans Rome, cette fière République, la plus jaloufe qui fût jamais de la liberté de fes citoyens ?

Sire, enhardi par l'expérience que me donne mon grand âge, & plus encore par le zèle courageux que montre Votre Majefté pour la reftauration de l'Etat, j'ai recueilli mes forces défaillantes pour payer à ma chère patrie un dernier tribut de l'affection que je lui porte. J'ai adreffé mes vœux à un cœur vertueux & bon: je lui ai parlé pour fa gloire inféparable du bonheur de fon peuple : j'ai dit la vérité que j'aime, à un Roi qui l'aime auffi ; pouvois-je ne pas la dire avec confiance ? Mes intentions, Sire, ont été pures & ma confcience m'abfout ; cela me fuffit. Sans prétentions, déformais, & incapable de tout bien en ce monde, je n'y tiens plus que par un defir ; c'eft celui de voir du moins l'ouverture de cette Affemblée mémorable, dont tous les Membres dignes de leur augufte Chef, & animés de fon efprit, vont s'affurer l'immortalité dans les faftes de la Monarchie par ce concert unanime qui régénérera nos mœurs, qui affurera la fortune publique, & imprimera le fceau de la ftabilité au bonheur de la Nation.

A ce dernier defir de mon cœur, Sire, fe joint un doux preffentiment ; c'eft que le Miniftre honnête-homme, chargé

* 21

de vos finances, ſera long-temps le Miniſtre des deſſeins paternels de Votre Majeſté ſur ſon Peuple : c'eſt que Necker, déjà béni des hommes pour la droiture de ſon cœur, ſera auſſi béni du Ciel; & qu'après qu'il aura fait autant & plus de bien encore à la France, que ne lui en fit le grand Turenne; comme ce Héros, l'honneur & les délices de la Nation, il méritera que ſes cendres reſpectées puiſſent être mêlées avec honneur aux cendres de nos Rois.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéiſſant & très-fidèle Serviteur & Sujet,

L. P. D'ASTORI.

De Luvay, *le* 30 *Janvier* 1789.